



Communiqué de Presse
Fondation Diesel Emissions Justice (FDEJ)

La Bundesgerichtshof (BGH), la Cour suprême Allemande, rend son verdict à l'encontre de Volkswagen AG

Amsterdam (Pays-Bas) – le 26 mai 2020

Hier, la Cour Fédérale Allemande (BGH) a déclaré Volkswagen coupable de tromperie délibérée et systématique envers ses clients. En effet, la marque a, pendant de nombreuses années, installé des logiciels frauduleux dans les voitures de sa fabrication afin de contourner les normes d'émission. Cette tromperie « insidieuse » a même été qualifiée d' « immorale » par la Cour allemande.

L'affaire a été portée devant la justice par un propriétaire d'une Volkswagen Sharan qui a déclaré qu'il n'aurait pas acheté sa voiture diesel en 2014 s'il avait su à quel point celle-ci était réellement polluante. De ce fait, celui-ci a exigé le remboursement de son véhicule à hauteur du prix d'achat. De son côté, Volkswagen n'a pas souhaité accéder à la requête du propriétaire, sous prétexte que celui-ci a pu conduire un véhicule de bonne qualité sans subir de dommages. La Cour suprême a jugé que le propriétaire de la Sharan avait effectivement été induit en erreur et qu'il pouvait par conséquent retourner son véhicule chez Volkswagen. Toutefois, le propriétaire du véhicule ne sera pas remboursé à hauteur du prix du véhicule neuf, la Cour estimant raisonnable de mettre en place un *prorata* et de déduire le kilométrage effectué.

Femke Hendriks, Directrice Générale de la FDEJ s'est félicitée de cette nouvelle : « *La responsabilité de Volkswagen est établie depuis longtemps et les propriétaires peuvent prétendre à d'autres types d'indemnisation : par exemple, en plus de l'indemnisation financière standard pour la dépréciation de la voiture, il existe désormais la possibilité de restituer la voiture et de se faire rembourser à hauteur du prix d'achat, éventuellement avec une déduction pour usage.* »

Selon Femke Hendriks, cette décision rend de plus en plus probable le fait que Volkswagen devra procéder à l'indemnisation de nombreuses personnes. « *L'étau se resserre autour de Volkswagen. Nous ne comprenons pas pourquoi la direction de la marque continue de faire la sourde oreille. Le mois dernier, Volkswagen a dû faire face à un nouveau coup dur suite à la décision de la Haute Cour d'Angleterre et du Pays de Galles. Cet arrêt en Allemagne crée un nouveau précédent, car la législation sous-jacente est très similaire dans tous les États membres de l'Union européenne.* »

La Fondation considère ce résultat comme un nouveau jalon, un nouveau pas en avant dans l'accomplissement de sa mission qui vise à l'indemnisation équitable de tous les propriétaires européens de véhicules diesel concernés.



Les conclusions du BGH renforcent la position de la Fondation dans la procédure WAMCA engagée contre Volkswagen aux Pays-Bas, afin d'obtenir une indemnisation pour les propriétaires de voitures affectées - tant aux Pays-Bas qu'à l'étranger.

[Cliquez ici](#) pour consulter notre déclaration (16 mars) concernant le lancement de notre procédure contre VW devant le Tribunal d'Amsterdam, ou consultez la section [« Progrès »](#) sur notre site internet.

Les inscriptions pour rejoindre notre initiative paneuropéenne visant à responsabiliser VW sont encore ouvertes pour une courte période. Visitez notre site web www.emissionsjustice.com et inscrivez-vous!

À propos de la Fondation Diesel Emissions Justice

La Fondation Diesel Emissions Justice est une organisation indépendante à but non lucratif, basée aux Pays-Bas, représentant les intérêts des propriétaires actuels et anciens de véhicules européens, affectés par Dieseldgate et produits et vendus entre 2009 et 2018.